Des petits récits d'énormes résultats

Un Assuré Reçoit $3.40 Pour Chaque $1.00 Versé

TOUS les profits de la Mutual Life of Canada sont la propriété des assurés. Le résultat de la Police No. 4,606 que nous donnons plus bas, démontre la valeur de ce principe de "mutualité".

Police No. 4, 606 — Vie 10 Paiements-Issue en 1879
($1,000 Payable à la Mort)

CET ASSURE PAYA A LA MUTUAL LIFE	
10 Primes Annuelles de $41.88	$418.80
LA MUTUAL LIFE LUI PAYA	
En Dividendes	$542.85
Sa Police a une valeur-argent	$883.90
	$1,426.75

L'assuré a $1,007.95 de plus qu'il paya.

EN PLUS
Il a eu la protection durant 54 ans.
La valeur-argent augmentera chaque année et il recevra annuellement un chèque pour sa part des profits de la compagnie.
S'il avait pris une police semblable "sans profits" ou un plan "sans bénéfices" à un taux connu plus bas, elle lui aurait coûté $365.50 (sans dividendes), tandis qu'avec le plan "avec profits" de la Mutual Life of Canada, il a actuellement reçu $124.05 de plus qu'il a payé en primes.

Vous, aussi, vous pouvez devenir un assuré dans cette Compagnie canadienne sûre et prospère. Mallez le coupon plus bas pour obtenir plus de renseignements au sujet de la Mutual Life et ses polices.

THE MUTUAL LIFE
Assurance Company
OF CANADA
La propriété des assurés
Siège Social: WATERLOO, ONT.
Fondée en 1869

Veuillez m'envoyer votre brochure "Mutual Achievements", ainsi que les renseignements concernant une Police d'Assurance-Vie à 20 Payements pour moi-même.

Nom _____
Adresse _____
Age _____ FN

PAUL PELLETIER
Représentant — Edmundston, N.-B.

NOTICE OF SALE

To Eveline Dubé, of the parish of Rivière Verte, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, wife of Louis Dubé; the said Louis Dubé, of the same place Laborer; and Sophie Ouellette, also of the same place, widow of the late Octave Ouellette and to all others whom it may concern : —

NOTICE IS HEREBY GIVEN that by virtue of a power of sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the 22nd day of September A. D. 1930, and made between Eveline Dubé and Louis Dubé her husband, and Sophie Ouellette widow of the late Octave Ouellette, of the first part, and Pius Michaud, of the Town of Edmundston, of the second part, and duly recorded in Book T-4 at pages 501.502 as No 30937 of the Madawaska County Records said mortgage having been assigned by the said Pius Michaud to one Fred Coté of the parish of Rivière Verte aforesaid, Merchant, on the 18th day of April A.D. 1932, the assignment thereof having been registered in Book V-4 at pages 435-436 as No. 31506 of the Madawaska County Records ;

THERE WILL BE SOLD, for the purpose of satisfying the principal money and interest secured by the said mortgage, default having been made in the payment thereof as therein provided, at public auction, in front of the Court House, in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, on MONDAY the TWENTIETH day of MAY, A. D., 1933 at the hour of twelve o'clock noon all the lands and premises described in the said mortgage as follows : —

"All that certain piece, parcel or lot of land and premises situate, lying and being in the Parish of Rivière Verte in the County of Madawaska and Province of New Brunswick bounded and described as follows : — Being on the northern side of Green River bounded on the north by land owned and occupied by the heirs of the late Damase Martin on the east by Ubalde Thériault on the south by land owned and occupied by Pierre Racine, containing a parcel of land three hundred and fifty rods by forty rods more or less and being the same lot deeded to the said Eveline Dubé by Louis Dubé"

Together with all the buildings, improvements and appurtenances to the said lands and premises belonging.

Dated the 1st day of April A.D.1933
Alfred COTE
Mortgagee.

J. E. MICHAUD,
Solicitor for Mortgagee
4fs-8av.

MORTGAGE SALE

To Patrick Soucy formerly of the Parish of Green River, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, Farmer, and Beatrice, his wife, and now of the Town of Caribou, in the County of Aroostook, in the State of Maine one of the United States of America, and all whom it may in anywise concern : —

NOTICE IS HEREBY GIVEN that under and by virtue of a Power of Sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the Twenty Second day of March A. D., 1926. and made between the said Patrick Soucy and Beatrice, his wife, of the one part and Damase Beaulieu of the Parish of Green River, in the County of Madawaska aforesaid, Trader, of the other part, and registered in the Office of the Registrar of Deeds in and for the said County of Madawaska, in Book Y-3 as number 25929 of Records on pages 266-269 both inclusive, there will be sold for the purpose of satisfying the money secured by the said Indenture of Mortgage, default having been made in the Payment of the same, sold at public auction, in front of the Court House, in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, on Saturday the Thirteenth day of May next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, the lands and premises mentioned and described in the said Indenture of Mortgage, as follows : —

All that certain lot piece or parcel of land and premises situate, lying and being in the Parish of Green River, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, bounded and described as follows :— To Wit : —

"Beginning at a post on the easterly side of the Highway Road leading from Edmundston to Grand Falls where the Northerly boundary of a parcel of land formerly occupied by Clement Roy meets said Highway Road; thence in an Easterly direction along the northerly boundary of said land in a course perpendicular to said Highway Road for the distance of nine rods to a post ; thence in a northerly direction following a line parallel to the said Highway, Road for the distance of five rods and two feet to a post ; thence in a westerly direction in a line parallel to the northerly boundary of said land formerly occupied by Clement Roy for the distance of nine rods to a post on the easterly boundary of said Highway Road ; and thence in a southerly direction along the easterly boundary of said Highway Road for the distance of five rods and two feet to the place of beginning. Being the same land and premises deeded to the said Patrick Soucy by Octave Soucy and Wife by deed dated March 8th, A.D., 1923, and registered as number 25884 of the Madawaska County Records."

TOGETHER WITH all the buildings and improvements thereon and the privileges and appurtenances thereto belonging or in any manner appertaining.

Dated the 11th day of April, A. D. 1933.

Damase Beaulieu
Mortgagee

A. M. Chamberland
Solicitor for Mortgagee
5fs-13a.

NOTICE OF SALE

To Aurore Pelletier, of the Parish of St. Andre, in the County of Madawaska in the Province of New Brunswick, married woman, (wife of Henry Pelletier), and the said Henry Pelletier, their heirs and assigns, and to all other persons whom it doth or may in any wise concern :

NOTICE IS HEREBY GIVEN that there will be sold at public auction in front of the Law Offices of John M. Keefe, at the Town of Grand Falls in the County of Victoria and Province of New Brunswick, on Monday, the first day of May, A.D., 1933, at the hour of two o'clock in the afternoon, all that certain piece, parcel or tract of land situate in the Parish of St. Andre in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, and bounded as follows : "Beginning at a post standing on the western side of a reserved road at the most southern angle of Lot Number twenty-seven (27) purchased by Thomas Lajoie in Comeau Ridge Settlement; thence running by the magnet north 45 degrees west 67 chains to the eastern side of another reserved road; thence along the same south 27 degrees west 7 and one half chains and 37 and one half links; thence south 45 degrees east 67 chains to the western side of another reserved road; and thence along the same north 27 degrees east 7 and one half chains and 37 and one half links to the place of beginning". Containing 50 acres more or less and distinguished as that half of Lot Number 25 in Comeau Ridge Settlement which adjoins Lot Number 27 in said Settlement.

TOGETHER WITH all the buildings, improvements, profits, privileges and appurtenances to the same belonging or in any manner appertaining.

The above sale will be made pursuant to a power of sale contained in an Indenture of Mortgage bearing date the 20th day of April, A. D., 1928, made between the said Aurore Pelletier and Henry Pelletier, her husband, of the first part, and the undersigned, George Grondin, of the Town of Grand Falls in the County of Victoria and Province of New Brunswick, Laborer of the second part, and registered in the office of the Registrar of Deeds in and for the County of Madawaska aforesaid, in book "G-4" of records, on pages 481 to 484, as number 27836, on the 24th day of April, A. D. 1928, default having been made in the payment of the principal money and interest thereby secured.

Dated this twenty-fourth day of March, A. D. 1933.

George GRONDIN
Mortgagee.

John M. KEEFE,
Solicitor for the Mortgagee.
5fs-30mars

Université de St-Joseph de Memramcook, N. B.

TABLEAU D'HONNEUR
AVRIL 1933

Cours Universitaire s —

Joseph Chs. Doherty, Gérard P. Léger, Albéni Arsenault, Reid McManus, Gerald FitzGerald, Léandre L. Fréchet, Donald Warner, Rémi Rossignol, Elmer McCloskey, Oscar Mélanson, Albéni Poitras, Jean Caissie, Joseph M. Doherty, Edmond Johnston, Patrice Babin, Marc Franck, Daniel Johnston, Hyacinthe LeBlanc, Paul E. LeBourdais, Edward McCarthy, Simon Brennan, Lionel Cormier, Thomas Day, Oscar Gaudet, Clarence R. Léger, Ulysse Nadeau, Philip Kelly, Léopold Landry, Gérard O'Neil, Albert Robichaud, Arnold Toner.

Cours Académique : —

Arthur Gilbert, Lucien Violette, Eugène Belliveau, François Boudreau Jérôme Salomon, Pierre A. Léger, Angelo Morneault, Charles Painchaud, Léonard Gaudet, Jean G. Binet, Conrad Cyr, Oswald Porelle, Wilbert Callaghan, Jean Gaudet, Adrien Bérubé, Francis Chenard, Albert Kilgore, Hervé LeBlanc, Raymond Painchaud, Eugène Robichaud Hector Gaudet, Harold Hicks, Emery Léger, Joseph Joffre Albain, Raoul Bourgoin, Stephen Kowalchuck, Joseph Carney.

Ecole Modèle : —

Jean B. Cormier, Joseph Joffre Daigle, Elisée Saulnier, Edgar Boudreau, Joseph Gilbert, Blair Mélanson, Lionel Michaud, Vital Gaudet, Alban Daigle.

Ecole de Ledges

ECOLE No. III

Résultat des Examens de Pâques

Grade VI — Rachel Côté 88.9, Holda Bouchard 87.2, Exe.da Michaud 75.9, Camille Emond 68.6.

Grade V — Délina Boucher 82.3, Aurèle St-Jean 81.4, Léonce Michaud 70.1.

Grade IV — Guilles Bouchard 83.4 Alphéna Nadeau 81.5, Yvette Bouchard 77.6, Odélie Boucher 74.1. Gérard Bossé 73.8, Euclyde Nadeau 73.2 Joseph Emond 68.1.

Grade III — Laurette Bouchard 90.7, Edmond Côté 90.7, Claude Bouchard 86.3 Armand Bouchard 85, Marie-Louise Nadeau 84.1, Albénie Boucher 84.1, Gilberte Bossé 75.5, Edmond Thibodeau 75.2, Armand Boucher 74.2, Juliette Thibodeau 64.7.

Grade II — Armande Dubé 87.5, Claire Nadeau 86.3, Léo Bouchard 86.3, Henri Nadeau 85.1, Lionel Cyr 82.4, Lucien Bouchard 81.3, Albert Boucher 80.8, Rosario Bossé 77, Emile Nadeau 74.7.

Grade I a — Léonce Lizotte 90.1, Régina Bouchard 89.2, Jean Paul Duval 87.2, Alphé Boucher 86.4, Lucie Thibodeau 73.1, Estelle Plourde 64.3.

Grade I b — Julie Boucher 85.1, Léonard Boucher 76.3, Lorraine Pelletier 69.6, Aurèle Nadeau 69.4, Rosaire Duval 65.

Mrs Emile Cyr, inst.

SOUMISSIONS POUR CHARBON ET COKE

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au soussigné et portant en suscription les mots: "SOUMISSIONS POUR CHARBON", seront reçues jusqu'à midi (heure avancée) le vendredi 5 mai 1933, pour la fourniture de chabron et de coke pour les édifices du Dominion dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard.

On peut se procurer les devis et formules de soumission en s'adressant aux personnes suivantes : H. F. Dawson, acheteur intérimaire, ministère des Travaux publics, Ottawa; H. A. Russell, architecte résident, Halifax, N.-E., et W. W. Allingham, architecte résident, Saint-Jean, N.-B.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère et conformément aux spécifications et conditions ministérielles.

Il sera loisible au ministère d'exiger de l'adjudicataire un dépôt de garantie ne dépassant pas 10 p. 100 du montant de sa soumission, pour assurer la bonne exécution du contrat.

Par ordre,
N. DESJARDINS,
Secrétaire

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, ce 12 avril 1933.
2fs-20 & 27 avril.

LA NAVRANTE AFFAIRE DU GRAND DERANGEMENT

COURS DU R. F. BERNARD A L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Les faits: les guet-apens de Grand-Pré et Pisiquid ; difficultés à Annapolis et du côté de l'isthme de Chignectou — La chasse à l'homme — Les transports emportent les prisonniers — Les responsabilités: une question qui divise en deux camps les historiens français de l'Acadie — La décision finale, le choix du temps et des moyens furent bien l'oeuvre personnelle de Lawrence conseillé par Shirley, approuvé par Boscawen, Belcher et Morris — La récompense de Lawrence — Le mandement de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec.

— II —

LES RESPONSABILITES

Le sacrifice est consommé : La primitive Acadie a disparu pour toujours. 'Acte cruel d'une époque cruelle", le drame acadien, depuis deux siècles, a fourni à la poésie une source d'inspiration, non, sans retenir longuement l'attention des historiens. Au centre de ce drame subsiste toujours une région d'ombre, une zone obscure que ne peut explorer définitivement la lunette la plus clairvoyante: c'est la zone des responsabilités. Faut-il charger du méfait le seul Lawrence ? Ou bien faut-il voir, derrière lui, les "instructions du Roi" évoquées par Winslow dans sa proclamation du 2 septembre 1755? Winslow, Murray (et Lawrence qui les guidait), ont-ils menti en se servant ainsi du nom du vieux George II pour perpétrer leur infâme attentat ?

Cette délicate question a divisé en deux camps les historiens français de l'Acadie. Les uns, comme l'abbé Casgrain, Rameau de Saint-Père, Edouard Richard, ont soutenu la thèse de l'innocence, de la nonconnivence de l'Angleterre, de la seule culpabilité de Lawrence (6). D'autres — M. Emile Lauvrière, Henri d'Arles dans ses *Notes* ajoutées à l'*Acadie* d'Edouard Richard—voient dans le Grand Dérangement le fruit naturel d'un demi siècle de politique anglaise, l'oeuvre de lard Halifax et de ses associés du Board of Trade, tout autant que de Lawrence: ce dernier aurait été le bras, les autres la tête. Où est la vérité ?

On nous permettra, au terme de cette étude, d'exprimer brièvement notre humble avis.

Nous ne croyons pos que Winslow et Murray aient eu en main des ordres émanées de Londres. Aussi bien, Lawrence lui-même n'a jamais fait allusion à un tel document, ni les commissaires duCommerce, ni le secrétaire d'Etat. Nous croyons que la décision finale, le choix du temps et des moyens furent bien l'oeuvre personnelle de Lawrence conseillé par Shirley approuvé et assisté par Boscawen, Belcher et Morris Certains faits appuient cette opinion. Ainsi, Winslow écrit dans son *Journal* : "Nous avons décidé de convoquer tous les habitants mâles de ces villages à l'église de la Grand'Prée, pour le 5 septembre prochain, *sous le prétexte de leur communiquer les instructions du roi*". Il s'agit d'un prétexte, d'un mensonge inventé pour attirer plus sûrement les Acadiens qui détestent et fuient leurs chefs civils de 1755, mais qui ont gardé à la Couronne britannique toute leur fidélité.

D'autres faits qui, se rattachent à la façon d'agir de Lawrence, nous confirment dans notre opinion.. Le 18 juillet 1756, exactement une semaine avant la séance décisive du Conseil de Halifax, c'est-à-dire au moment où Lawrence portait en tête le plan arrêté de la déportation, il écrivit au secrétaire d'Etat, Thomas Robinson, sans faire la moindre allusion à ce projet. Après avoir noté l'arrivée de délégué; acadiens porteurs de mémoires, leur refus d'un serment d'allégeance absolue et leur détention à Halifax, il se contenta d'ajouter ces mots trompeurs: "J'ai ordonné aux habitants français d'élire de nouveaux députés et ils doivent se rendre ici immédiatement. Je suis déterminé à amener les habitants à se soumettre, ou à purger la province d'aussi perfides sujets" (7).

Sir Thomas Robinson reçue cette lettre le 25 août. Mais quelques jours plus tôt, le 13 août, il avait adressé à Lawrence une dépêche en réponse à une lettre du 28 juin par laquelle le lieutenant-gouverneur avait annoncé la prise du fort Beauséjour et la dispersion du secrétaire d'Etat, confiée au jour. Cette importante communication capitaine Innes, du navire *Otter* qui fit voile le 27 août, n'arriva aux mains de Lawrence que le 9 novembre (8), au moment où s'achevait l'embarquement des proscrits. En voici les passages essentiels :

"Vous dites par votre lettre du 28 juin que vous avez donné ordre au colonel Monvton de chasser du pays à tout prix, tes habitants français qui ont abandonné leurs terres. On ne comprend pas clairement si vous avez l'intention de chasser tous les habitants français de la péninsule, dont le nombre s'élève à plusieurs mille, ou bien ceux que vous mentionnez dans l'état des forts français et anglais que le gouverneur Shirley m'a transmis dans sa lettre du 8 décembre dernier... Il ne peut pas vous être trop recommandé d'user de la plus grande précaution et de la plus grande prudence dans votre conduite vis-à-vis ces neutres, et d'assurer ceux d'entre eux en qui vous pouvez avoir confiance, particulièrement lorsqu'ils prêteront le serment à Sa Majesté et à son gouvernement, qu'ils peuvent demeurer dans la tranquille possesion de leurs terres, sous une législation convenable."

Il y a une marge entre cette page se de Lawrence décrétant l'anéantissdigne, rassurante, et le dernier ukasement de l'Acadie française. Embarrassé, inquiet, le despote médita pendant trois semaines une réponse, qu'il data du 30 novembre Après avoir expliqué les mots "habitants français désertés", qui signifient: les Acadiens passés en Nouvelle-Acadie (isthme de Chignectou) sous l'autorité de l'abbé Le Loutre, Lawrence rédigea les lignes suivantes: "Mais lorsque nous vîmes que les habitants français qui n'avaient pas déserté leurs terres manifestaient les mêmes sentiments de déloyauté que ceux qui avaient abandonné leurs terres, et qu'ils refusaient positivement de prêter le serment d'allégeance (9), nous avons alors jugé qu'il était grand temps d'agir — tant pour l'honneur de Sa Majesté que pour la conversation de cette province — nous avons jugé, dis-je, qu'il était grand temps que tous les habitants français, ceux qui n'avaient pas abandonné leurs terres comme ceux qui les avaient abandonnées, fussent embarqués sur des mis hors de la province et dispersés dans les colonies avoisinantes. La plus grande partie est déjà expédiée et je me flatte qu'à l'heure qu'il est il n'en reste plus. Ayant déjà eu l'honneur de vous soumettre cette mesure par ma lettre du 18 octobre, qui contenait les minutes du Conseil et dont je vous transmets un duplicata, je ne crois pas nécessaire d'en dire davantage sur ce sujet (10)."

"Nous avons jugé qu'il était temps d'agir." Ici, Lawrence ne ment pas. Il assume, avec ses conseillers du 23 juillet et son associé de Boston, la pleine responsabilité de la déportation motivée par une pressante nécessité, par le souci des intérêts anglais dans la Nouvelle-Ecosse: intérêts qui se trouvent gravement menacés par un conflit naissant, qui s'annonce décisif.

En cas de difficultés à Londres, Lawrence pouvait compter sur la puissante protection de lord Halifax chef du Bureau du Commerce et des Colonies. Il jugea prudent de lui écrire, le 9 décembre 1755, d'abord pour le remercier d'une dépêche transmise par le capitaine Innes et "remplie d'éloges" sur son administration, mais surtout pour réclamer son aide dans les besoins présents, à l'heure de la nomination d'un gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Après avoir énuméré les raisons qui lui ont fait différer la convocation d'une assemblée délibérante, assemblée délibérante, assemblée délibérante, assemblée avec laquel, dit-il, "*rien de ce qui a été accompli dans cet espace de temps n'eût pu être entrepris*" Lawrence a soin d'ajouter: "Si, en cette circonstance *ou en toute autre occasion* j'ai négligé de soumetre à Votre Seigneurie ou au bureau des lords commissaires les affaires sur lesquelles j'aurais dû écrire ou donner des explications, c'est que la multiplicité des affaires graves que j'avais à régler justifierait ces omissions dans une certaine mesure et servirait à déterminer Votre Seigneurie à me continuer votre bienveillance pour tout ce qui a été fait jusqu'ici et pour tout ce que j'entreprendrai, à l'avenir, tant que j'aurai l'honneur d'occuper les importantes fonctions qui m'ont été confiés)11(".

Lawrence pouvait dormir en paix: le succès garantissait son impunité, assurait son avenir. Peut-être, si son entreprise eût mal tourné, aurait-il eu à souffrir au moins dans ses ambitions, en un temps où tout échec se pardonnait difficilement)12(. Mais voilà qu'à la fin de cette année 1755 marquée par l'humiliante défaite de la Monongahéla (9 juillet) et la mort de Braddock, lui seul pouvait offrir à la mère-patrie, comme preuve de généreux service en Amérique, une victoire décisive, sinon glorieuse: la conquête de la Nouvelle-Acadie et le règlement final de l'ennuyeuse question acadienne. Londres lui sut gré de son effort, donna pleine satisfaction à ses ambitions en le nommant, le 24 décembre 1755, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse avec comme lieutenant, son jeune et fidèle associé le colonel Monkton.

Le soldat ambitieux et brutal, le despote que l'histoire a flétri comme "bourreau des Acadiens", ne jouit pas longtemps de son élévation Après avoir enfin inauguré à Halifax, le 2 octobre 1758, la première assemblée législative au Canada, qui rognait son pouvoir absolu, Lawrence disparut assez tragiquement, le 19 octobre 1760, des suites d'un bal public qu'il avait donné, le 11 octobre, pour célébrer la capitulation de Montréal et la conquête définitive du Canada (13). Le juge Belcher prit en main l'administration de la Nouvelle Ecosse, en attendant le régime régulier du lieutenant-gouverneur Francklin. Mais pendant qu'un monument à la mémire de Lawrence se dressait dans l'église Saint-Paul de Halifax, pendant que des profiteurs anglais se disputaient les dépouilles des victimes de 1755, une immense tristesse continuait de planer sur les ruines de l'ancienne Acadie. Démembré, agonisant, le peuple acadien de 1760 ressemble à un instrument brisé. Désormais, pour longtemps, une seule corde vibre en lui: la corde de la douleur, d'une douleur muette et solitaire qu'il ne peut pas même partager avec son frère le peuple canadien aux prises, lui aussi, avec un sort douloureux.

Seule, la voix de l'Eglise domina, un instant, le bruit des batailles, pour déplorer les malheurs de l'Acadie et tirer de la ruine de ce pays une leçon utile, croyait-on, au Canada français. Dans son mandement du 15 février 1756 Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, dénonça vigoureusement la duplicité, la brutalité des bourreaux de l'Acadie (14) Mais cette voix amie, ces accents maternels de l'Eglise, le peuple acadien dispersé ne peut actuellement les entendre. Il n'en goûtera la consolation que plus tard, lorsque l'arc-en-ciel de l'apaisement de l'espérance, aura remplacé à son horizon les sinistres lueurs de la tempête.

UN BIEN BEAU NOM

C'est celui que l'on vient de donner à une petite canadienne de chez-nous. Mlle Marie, Thérèse, Françoise en l'honneur de Ste-Thérèse de Jésus. Mais il y a ceci d'extraordinaire: c'est que Ste-Thérèse, dans le monde, s'appelait Marie, Thérèse, Françoise Martin et que notre petite canadienne porte exactement le même nom. Le père de Ste-Thérèse s'appelait Stanislas Martin et sa mère Zélie Guérin. Une note qui parait dans le carnet de l'Evènement annonce la naissance, à Ste-Anne de la Pocatière, d'une petite Marie, Thérèse, Françoise Martin. Double coincidence, la mère de l'enfant est aussi une Guérin. Martin et Guérin, deux beaux noms normands et canadiens. Voici, en tout cas, une fillette qui nait sous un heureux signe.

LE SAINT-PERE RETABLIT UNE ANCIENNE COUTUME

Cité Vaticane, 15 — Pie XI, qui n'avait guère qu'une quinzaine d'années lorsque Pie IX, prédécesseur de Léon XIII, porta pour la dernière fois le Saint-Sacrement dans une procession le Vendredi Saint, a rétabli cette coutume, hier, pour le 19e centenaire de la mort du Christ.

Il a porté avec le plus grand respect l'hostie sainte à la chapelle Sixtine, où il l'avait prise jeudi pour l'exposition de la Semaine Sainte. Sa Sainteté, toute vêtue de blanc, franchit la courte distance qui sépare la chapelle Sixtine d'un pas lent mais sûr. Dix-huit cardinaux et le vice-chancelier von Papen, d'Allemagne, venu en Italie pour la Semaine Sainte, furent témoins de l'impression-

—Dites donc garçon, il y a deux mouches dans cette carafe !

—Bravo! C'est parfait chaque fois qu'il arrive malheur à ces sales bêtes-là !

Prenez une CE-PHA-NOL
Pour soulager véritablement
La Mal de tête, Grippe, Névralgie, mal de dents, douleurs périodiques, Rhumatisme et autres affections semblables.

Les tablettes CE - PHA - NOL s'attaquent à la cause même du mal sans affecter le coeur ni l'estomac. Leur action calmante et sûre est due à leur composition particulière, préparée par des pharmaciens chimistes expérimentés. Les Ce-Pha-Nol sont des tablettes composées. Vous verrez la différence entre les véritables Ce-Pha-Nol et les tablettes ordinaires.

Boite blanche et violette
Procurez-vous les Ce-Pha-Nol chez votre épicier, marchand général ou pharmacien
25¢ LA BOITE

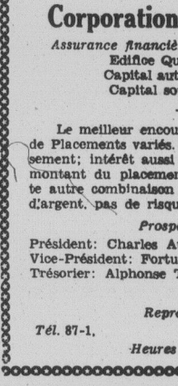

Estomac délabré

Quand votre digestion se fait mal, votre santé en général se trouve compromise. Rapidement vous affaiblissez, puis surviennent les malaises suivants:

Maux de reins	Fatigue
Rhumatisme	Malaise général
Epuisement	Nervosité

Il est nécessaire dans ce cas de prendre un bon remède, tel que les Pilules MORO, spécialement préparées pour les Hommes, pour augmenter les forces et aider au fonctionnement régulier de tout le système. Partout ou par la poste: 50c la boite ou 3, $1.25.

"Depuis deux ans, mon estomac et mes intestins fonctionnaient très mal. Je ne pouvais plus manger sans souffrir de gaz, de gonflements et de lourdeurs d'estomac, — de maux de tête et de maux de reins. Mes forces avaient considérablement diminué, j'étais rendu au dernier degré de faiblesse. Dans les premiers temps de ma maladie, j'avais fait l'emploi de beaucoup de remèdes, mais aucun ne m'avait apporté le soulagement attendu. Sur les conseils d'amis, j'ai essayé les Pilules Moro et j'ai été soulagé dès le début du traitement. Il a suffi de quelques boîtes pour me tonifier, améliorer les conditions de mon estomac et me débarrasser de mes maux de reins et autres malaises..." Z. Beaudet, 97, 7ème Rue, Shawinigan Falls, P.Q.

Pilules MORO pour les hommes

Corporation de Prêt et Revenu
Assurance financière pour la formation d'un capital
Edifice Quebec Power—Chambre 307—Québec
Capital autorisé $ 100,000.00
Capital souscrit et payé 65,000.00

Le meilleur encouragement offert à l'Epargne, par des formes de Placements variés. Prêts à long terme, avec facilité de remboursement; intérêt aussi bas que 3 pour cent l'an; on prête 4 fois le montant du placement; capital fourni deux fois plus tôt que toute autre combinaison de mutualité financière. Pas de confiscation d'argent, pas de risque de perte.

Prospectus envoyé sur demande

Président: Charles Auger, secrétaire: De la Bruière Fortier
Vice-Président: Fortunat Gingras: aviseur légal: H.-Paul Drouin
Trésorier: Alphonse Tardif.

Représentant à Edmundston, N. B
Tél. 87-1, 19 *Rue Bernier,* *Casier* 135
Heures de Bureau: 6 à 8 *hres du soir*

IN MEMORIAM
MONUMENTS FUNERAIRES
en granit et en marbre. — Demandes les prix et voyez les différents modèles
Service d'Ambulance
Voiture automobile moderne
Service Jour et Nuit.
Téléphonez 138-31
J.-B. COTE
ENTREPRENEUR
DE POMPES FUNEBRES
LICENCIE

Chemin de Fer
TEMISCOUATA
HORAIRE No. 81
En force le 13 Dec. 1932

EXPRESS	
Dép. Rivière-du-Loup	7.30 a. m.
Arr. Edmundston	11.10 a. m
EXPRESS	
Dép. Edmundston	12.00 p. m
Arr. Rivièredu-Loup,	3.30 p. m
MIXTE	
Dép. Edmundston	12.20 p. m
Arr. Connors, N. B.	2.10 p. m
MIXTE	
Dép. Connors, N B.,	7.30 a. m
Arr. Edmundston	9.15 a. m

N. B. — Heure du méridien de l'est Service quotidien, excepté le dimanche.

Correspondance à Edmundston avec le chemin de fer, du Pacifique Canadien et à Rivière-du-Loup avec tous les trains d'express des chemins de fer Nationaux,

Pour plus amples informations prospectus, etc., s'adresser à

T. N. Walsh, Agent Général du Fret et des Voyageurs.

—L'Economie dans le Vêtement —
Est rendus possible par notre service moderne de nettoyage-à-sec Robes et manteaux que vous pouvez avoir l'intention de mettre de côté, peuvent être restorés pour des mois encore d'utilité par notre méthode perfectionnée de remise à neuf des vêtements.
Et le coût est étonnamment bas Apportez vos vêtements ici vous mêmes ou téléphonez à 32-2 et nous irons vous voir.
BLANCHISSAGE POUR HOMMES, UNE SPECIALITE
R. H. RICHARDS
Nettoyage et Pressage
27, rue de l'Eglise — Edmundston
Service rapide — Tel.: 32-2.

ALFRED B. PELLETIER
STATUAIRE
Manufacturier et Marchand de Monuments et d'Epitaphes
Pierre égyptienne — Granites — Marbres. —
ST-BASILE,
Co. Madawaska, N.-B.
1er sept. '33.

— A — VOTRE SERVICE AVEC DIGNITE

CERCUEILS — DECORATIONS
EMBAUMEMENT
— CORBILLARD AUTOMOBILE —
— AMBULANCE —
MONUMENTS FUNERAIRES : granites, marbres, pierres artificielles. Sur demande, des catalogues, échantillons et prix vous seront soumis.
J.-ROBERT BOUCHER
Directeur de Funérailles — Embaumeur diplômé
EDMUNDSTON, N.-B.
Téléphone 86-2 — — — 14, rue Canada